



DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-183
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Création du « sentier des Maquisards du mont Mouchet à Anterrieux »
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif
« Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toute saison »**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-093 en date du 26 février 2020 et n°2021-148 en date du 30 juin 2021 portant sur le Contrat Cantal Développement signé entre le Département du Cantal et Saint-Flour Communauté ;

Considérant le projet de Saint-Flour Communauté de créer un sentier mémoriel sur la thématique de la résistance et plus particulièrement sur les événements historiques du repli de la résistance dans le réduit de la Truyère ;

Rappelant que Saint-Flour Communauté fait partie de la candidature du « Massif Cantalien » qui est un des territoires lauréats de l'appel à projets « Montagne Été-Hiver émis par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ;

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage de l'AMI Région été hiver en date du 9 avril 2024 ;

Considérant le montant prévisionnel d'opération qui s'élève à 97 152,50 € HT ;

Rappelant que les crédits nécessaires à l'engagement de l'opération sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et PAO	15 202,50 €	Europe (Leader)	11 635,32 €
Panneaux d'interprétation (totems)	54 000,00 €	Etat (AAP Ministère des Armées)	1 000,00 €
Site internet	15 300,00 €	Etat (ONAC)	13 915,00 €
Prestations historiens	8 100,00 €	Région (AMI été hiver)	36 917,95 €
Documents INA	4550,00 €	Département	14 400,00 €
		Autofinancement	19 284,23 €
Total	97 152,50 €	Total	97 152,50 €

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du projet de création du sentier des maquisards du mont Mouchet à Anterrieux :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et PAO	15 202,50 €	Europe (Leader)	11 635,32 €
Panneaux d'interprétation (totems)	54 000,00 €	Etat (AAP Ministère des Armées)	1 000,00 €
Site internet	15 300,00 €	Etat (ONAC)	13 915,00 €
Prestations historiens	8 100,00 €	Région (AMI été hiver)	36 917,95 €
	4550,00 €	Département	14 400,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240411-DEC2024-183-AU
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Documents INA		Autofinancement	19 284,23 €
Total	97 152,50 €	Total	97 152,50 €

Article 2 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif intitulé « Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toute saison » pour un montant de 36 917,95 € ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

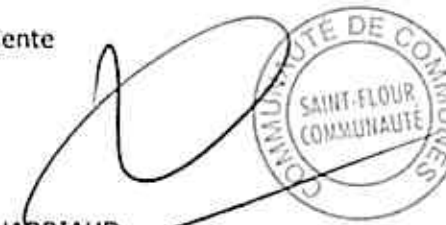
Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 11 avril 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le 15 AVR. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 15 AVR. 2024**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240411-DEC2024-183-AU
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024